



Commune de CHASSE-sur-RHÔNE
Isère

Téléphone : 04 72 24 48 00

Télécopie : 04 72 24 48 19

Nos réf. RA/AG 1 B 3

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du Mercredi 17 juin 2009 à 18 h en Mairie

Présents : MM, Mmes, RIOULT, CORNACCHIA, CINO, BUONO, SIGONNEY, CANIN, BALSAMO, FABRE, COMBIER, SURLES, COSTANZA, BENFIFI, BAUDOUIN, COMBALUZIER, SAÏBI, VERMARE, CHINCHILLA, SANFILIPPO, DI-PAOLO

Absents Excusés :

- Mme CARBAIN, procuration à M. BALSAMO
- M. BOUVIER, procuration à M. COMBIER
- Mme BELKACEM, procuration à Mme COSTANZA
- M. GUDET, procuration à Mme BAUDOUIN
- Mme TABONE, procuration à M. RIOULT
- Mme TRÉBUCHON, procuration à M. CORNACCHIA
- Mme MÉHENNI, procuration à Mme FABRE
- Mme DESROIS, procuration à M. BUONO

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation : 9 juin 2009

Désignation d'un secrétaire de séance

M. COMBALUZIER est désigné comme secrétaire de séance. Il peut être aidé à cette tâche par M. ALOY, Directeur Général des Services.

Compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal

Après une observation de M. SANFILIPPO, au nom du groupe « Génération Chasse », et la réponse de M. RIOULT, le compte-rendu principal et le compte-rendu complémentaire sont approuvés sans opposition.

* * *

1°) 1°) DÉMISSION DE M. Gérard CHINCHILLA – INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL DU GROUPE «GÉNÉRATION CHASSE» - PRÉSENTATION : M. RIOULT

Par courrier en date du 1^{er} avril 2009, M. Gérard CHINCHILLA a transmis sa lettre de démission de son poste de Conseiller Municipal. Cette démission a pour cause ses nouvelles obligations professionnelles.

En remplacement de M. CHINCHILLA, et conformément l'article L 270 du Code Électoral, il est prévu que soit désigné le suivant de la liste « Génération Chasse ». M. Didier DALL a donc été informé de la démission de M. Gérard CHINCHILLA et il lui a été demandé de confirmer par écrit son accord pour siéger à sa place au Conseil Municipal, M. DALL a refusé de siéger, indiquant qu'il ne fallait pas y voir « un quelconque grief contre la Mairie mais un désaccord avec la liste *Génération Chasse* ». Le suivant de la liste a donc été contacté, Madame Frédérique CORSOUX, qui par courrier du 20 mai 2009, a indiqué également qu'elle ne souhaitait pas siéger pour des raisons personnelles. La Mairie a donc écrit, le 22 mai 2009 à M. Pierre TONIOLO, suivant de la liste. Par courrier du 29 mai 2009, celui-ci a également refusé de siéger « étant en total désaccord, et ceci dans toutes ses formes, avec la liste *Génération Chasse* ». La Mairie a donc contacté Mme Marie-Claude DI PAOLO, suivant de la liste. Celle-ci, par lettre du 15 juin 2009, a accepté sa désignation.

Une délibération du Conseil Municipal prend acte de l'installation de Mme DI PAOLO

2°) REMPLACEMENT DE M. CHINCHILLA AU SEIN DE DIVERSES COMMISSIONS DONT IL ÉTAIT MEMBRE – PRÉSENTATION : M. RIOULT

Dans le cadre de son activité au Conseil Municipal, M. CHINCHILLA était membre des commissions suivantes :

- Commission des Finances
- Commission des Travaux et Environnement
- Commission des Logements et Vie de quartiers
- Urbanisme
- Commission d'Appel d'Offres (suppléant)
- Office Culturel Municipal

Il est donc demandé aux représentants du groupe Génération Chasse de désigner le ou les remplaçants pour toutes ces commissions.

Mme DI-PAOLO reprendra l'ensemble des activités de M. CHINCHILLA dans les différentes commissions. Les délibérations correspondantes sont approuvées à l'unanimité.

3°) FINANCES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 – BUDGET GÉNÉRAL – PRÉSENTATION : M. BALSAMO

M. RIOULT, Maire, quitte l'assemblée préalablement à l'examen de cette question et cède la présidence à M. CORNACCHIA.

Les données du compte administratif 2008 ont déjà été présentées lors de l'examen du Budget Primitif 2009. Le C.A 2008 a également fait l'objet d'une présentation lors de la Commission des Finances du 11 juin 2009 où l'ensemble des conseillers municipaux a été invité.

En investissement, le compte administratif 2008 a principalement été marqué par :

- la participation versée à la CAPV pour différents travaux d'assainissement en eaux pluviales (126 000 € au compte 204)
- la participation versée à la SERL pour la ZAC du quartier de la Gare (500 000 €, toujours au compte 204)

- les travaux, notamment de réfection des WC, au Groupe Scolaire Primaire (72 000 € au compte 2313)
- l'achèvement des travaux d'aménagement des locaux commerciaux au Château, place Joseph-Domeyne (52 000 € au compte 2313)
- le début des travaux de réaménagement du Centre Social (5 700 €) et d'extension du Restaurant Scolaire (47 000 €), toujours au compte 2313
- la réalisation d'un local technique pour les chasseurs à Révolière et Léchère (49 500 €) au compte 2313
- les travaux de démolition au quartier de la Gare (117 000 €) au compte 2313
- les travaux de réaménagement de la rue du 19 mars 1962 (141 000 €) au compte 2315
- les travaux d'aménagement des abords de la Gare SNCF (400 000 €) au compte 2315
- la mise en place d'une première tranche de vidéosurveillance (85 000 €) au compte 2315
- un important programme de travaux d'amélioration d'éclairage public, notamment Chemin des Roches et rue du 19 mars 1962 (222 000 €) au compte 2315

Pour financer ces dépenses d'investissement, la commune a emprunté 1 000 000 € mais elle a remboursé, 864 000 € d'emprunts, en part capital

La balance générale du compte administratif 2008 s'établit donc de la façon suivante :

Section de FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES	5 747 736,88 €
RECETTES	6 798 549,41 €
Excédent/Exercice	1 050 812,53 €
Excédent/Reporté	872 916,85 €
Excédent/Clôture	1 923 729,38 €

Section d'INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	3 264 100,93 €
RECETTES	2 825 870,91 €
Déficit/Exercice	- 438 230,02 €
Déficit/Reporté	- 992 777,62 €
Déficit/Clôture	-1 431 007,64 €

Section d'INVESTISSEMENT – Restes à réaliser	
Crédits repris au cours de l'exercice 2009 pour les opérations d'Inv. en cours de réalisation	
DÉPENSES	743 612,21 €
RECETTES	715 613,25 €
Déficit	-27 998,86 €

Déficit réel/Clôture investissement -1 459 006, 60 €
tenant compte des RAR

DÉPENSES	TOTAL 9 011 837, 81 €
-----------------	---------------------------------

RECETTES	9 624 420,32 €
EXCÉDENT GLOBAL/EXERCICE	612 582,51 €
DÉFICIT GLOBAL REPORTÉ	-119 860,77 €
EXCÉDENT GLOBAL CLÔTURÉ	464 722,78 €

Il est demandé à l'assemblée d'approuver ce Compte Administratif 2008 en l'absence du Maire de la commune puisque sa gestion doit être validée à cette occasion.

A la suite de cette présentation, aucune question n'ayant été posée ni aucune remarque formulée, la délibération correspondante est approuvée par 21 voix POUR et 5 Abstentions.

4°) FINANCES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 – BUDGET EAU – PRÉSENTATION : M. BALSAMO

De même que pour le Budget Général, le Maire de la commune est absent de la discussion sur le compte administratif du Budget Eau.

Comme le compte administratif du Budget Général, le compte administratif du budget Eau a été présenté aux élus à l'occasion du vote du Budget Primitif 2009. D'autre part, il a été soumis à l'examen préalable de la Commissions des Finances du 11 juin 2009.

En investissement, l'année 2008 (comme 2007) a été marquée par un très important programme de travaux :

- liaison route de Givors, avenue de la Gare en passant par les Cités Berquet et le parking devant la gare
- déplacement de la canalisation rue du 8 Mai avant la création de la nouvelle voirie
- remplacement de l'ancienne canalisation rue Copernic et rue Galilée
- le début des travaux de la sectorisation des réseaux

L'ensemble des opérations réalisées s'établit à plus de 707 000 €.

Pour la réalisation de ces travaux, il a été nécessaire d'emprunter 500 000 € en 2008.

En définitive, la balance générale du compte administratif 2008 du budget Eau se présente de la manière suivante :

	Section d'Exploitation
Total Dépenses	245 816,04 €
Total Recettes	290 444,47 €
Excédent/Exercice	44 628,43 €
Excédent/Reporté	68 402,98 €
Excédent/Clôture	113 031,41 €
	Section d'Investissement
Total Dépenses	898 534,89 €
Total Recettes	989 653,85 €
Excédent/Exercice	84 101,26 €
	(correction) -7 017,70 €
due à une régularisation sur les ICNE demandée par la Trésorerie)	
Déficit reporté	-119 517,83 €
Déficit/Clôture	-35 416,57 €

Section d'INVESTISSEMENT – Restes à réaliser
Crédits repris au cours de l'ex. 2009 pour les opérations d'investissement en cours de réalisation

DÉPENSES	17 945,36 €
-----------------	--------------------

RECETTES	---
Déficit	-17 945,3 €
Déficit réel/Clôture investissement	- 53 361, 93 €
	tenant compte des RAR
TOTAL DÉPENSES	1 144 350,93 €
TOTAL RECETTES	1 280 098,32 €
EXCÉDENT GLOBAL/EXERCICE	135 747,39 €
DEFICIT GLOBAL REPORTÉ	-51 114,85 €
EXCÉDENT GLOBAL CLOTURE	59 669,48 €

A la suite de cette présentation, aucune question n'ayant été posée ni aucune remarque formulée, la délibération correspondante est approuvée à l'unanimité

◆◆◆◆

A la suite de l'approbation des Comptes Administratifs 2008 du Budget Général et du Budget Eau, M. RIOULT, Maire, est rappelé dans l'Assemblée et le résultat des votes lui est donné. M. RIOULT reprend la présidence de la séance, et dit quelques mots de remerciements, suivi par M. BALSAMO.

◆◆◆◆

5°) FINANCES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL – ANNÉE 2008 – BUDGET GENERAL – PRÉSENTATION : M. BALSAMO

Alors que l'approbation du compte administratif sanctionne la gestion par le Maire des sommes qui lui sont été allouées par l'autorisation du Conseil Municipal, les comptes du receveur municipal doivent être en conformité avec ceux du Maire, le receveur ne faisant qu'appliquer les décisions municipales prises par le Maire qui est l'ordonnateur de la dépense.

Toutefois, ces comptes étant en conformité avec ceux de la commune, il est demandé à l'assemblée d'approuver formellement le compte de gestion du receveur pour le Budget Général sur l'année 2008. Le document correspondant, qui est très épais, est consultable au service comptabilité communal.

A la suite de cette présentation, le Compte de Gestion 2008 du Budget Général du receveur municipal est approuvé à l'unanimité.

6°) FINANCES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL – ANNE 2008 – BUDGET EAU – PRÉSENTATION : M. BALSAMO

De la même manière, le compte du receveur municipal pour le budget Eau de l'année 2008 doit être approuvé par l'assemblée. Il correspond au compte administratif communal.

A la suite de cette présentation, le Compte de Gestion 2008 du Budget Eau du receveur municipal est approuvé à l'unanimité.

7°) FINANCES – AFFECTION DES RÉSULTATS 2008 – BUDGET GENERAL – PRÉSENTATION : M. BALSAMO

Pour permettre l'intégration des résultats de l'année 2008 sur le budget 2009, il est important préalablement de prendre une délibération qui couvre le déficit de la section d'investissement par la partie correspondante de l'excédent de fonctionnement, Un projet de délibération a été joint à la note de synthèse qu'il est demandé à l'assemblée d'approuver.

A la suite de cette présentation, aucune question n'ayant été posée ni aucune remarque formulée, la délibération correspondante est approuvée à l'unanimité.

**8°) FINANCES – AFFECTION DES RÉSULTATS 2008 – BUDGET EAU –
PRÉSENTATION : M. BALSAMO**

De la même façon que pour le Budget Général, il est nécessaire, pour disposer de l'excédent final constaté sur l'année 2008, de couvrir précédemment le déficit d'investissement par la partie équivalente de l'excédent de la section d'exploitation. Le projet de délibération a été joint à la note de synthèse : il est demandé à l'assemblée de l'approuver.

A la suite de cette présentation, aucune question n'ayant été posée ni aucune remarque formulée, la délibération correspondante est approuvée à l'unanimité.

**9°) FINANCES – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET GÉNÉRAL 2009 –
PRÉSENTATION : M. BALSAMO**

La Décision Modificative n° 1 du Budget Général permet d'utiliser l'excédent de fonctionnement de l'année 2008 qui s'élève à environ 465 000 €. D'autre part, la Décision Modificative n° 1 enregistre tous les reports, en recettes comme en dépenses d'investissement, issus des restes à réaliser.

La plus grande partie de cet excédent de fonctionnement de 465 000 €, soit près de 455 000 €, est affectée en investissement principalement aux opérations suivantes qui bénéficient aussi de compléments de subventions :

- 50 000 € pour les travaux de réaménagement du Centre Social ;
- 90 000 € pour les travaux d'aménagement du Restaurant Scolaire ;
- 60 000 € pour les travaux de mise en place d'unevidéoprotection (en recettes, subvention de 30 000 €)

En outre, la masse à emprunter est diminuée de 170 000 € (1 130 000 € au lieu de 1 300 000 €).

Il est donc demandé à l'assemblée d'approuver cette Décision Modificative n°1 dont le détail a été présenté lors de la Commission des Finances du 11 juin 2009 et qui a été jointe à la note de synthèse. Compte tenu de l'affectation des résultats, elle s'élève donc à 474 222 € en section de fonctionnement et à 2 530 291,85€ en section d'investissement soit un total fonctionnement + investissement de 3 004 513,85 €.

A la suite de cette présentation, aucune question n'ayant été posée ni aucune remarque formulée, la délibération correspondante est approuvée par 22 voix POUR et 5 Abstentions.

**10°) FINANCES – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET EAU 2009 –
PRÉSENTATION: M. BALSAMO**

De la même façon que la Décision Modificative n° 1 du Budget Général, la Décision Modificative n° 1 du Budget Eau 2008 a été soumise à l'examen de la Commission des Finances du 11 juin 2009. Elle a été également jointe à la note de synthèse.

L'excédent final 2008 du Compte Administratif soit 59 669 €, sert pour la plus grande partie, à ramener la masse à emprunter prévue lors du vote du Budget Primitif de 650 000 € à 600 000 €. Il est donc demandé à l'assemblée d'approuver ce document.

A la suite de cette présentation, aucune question n'ayant été posée ni aucune remarque formulée, la délibération correspondante est approuvée par 22 voix POUR et 5 Abstentions.

**11°) RENOUELEMENT DU MARCHÉ DES TRANSPORTS SCOLAIRES –
PRÉSENTATION : M. CANIN**

Le marché des transports scolaires est un marché fixé sur une durée de 4 ans qui doit être renouvelée pour le mois de septembre 2009. S'agissant d'un marché de service, la procédure choisie a été

l'appel d'offres ouvert avec publication de l'avis d'appel public à la concurrence au Journal Officiel de l'Union Européenne (J.O.U.E.) comme l'exige la procédure.

La date limite de remise des offres étant fixée au Lundi 11 mai 2009 à 12 heures, une Commission d'Appel d'Offres avait été convoquée le même jour à 14 H 30 en Mairie. Il a été malheureusement constaté, qu'alors que 4 dossiers avaient été retirés, seule une proposition est arrivée en Mairie dans les délais prescrits : celle des Cars FAURE. Cette proposition fait apparaître un montant H.T. annuel du marché de 104 832 € (montant global théorique) et un prix unitaire au kilomètre de 8,19 € H.T. en hausse de 4 % par rapport au dernier prix pratiqué sur la commune et de 8 % par rapport à l'ancien prix du marché, non actualisé. Après analyse des offres, cette proposition a été validée par la Commission d'Appel d'Offres lors d'une deuxième réunion qui a eu lieu le lundi 25 mai 2009. Il est donc demandé à l'assemblée d'approuver le marché correspondant.

A la suite de cette présentation, aucune question n'ayant été posée ni aucune remarque formulée, la délibération correspondante est approuvée à l'unanimité.

12°) FIXATION DES TARIFS DES TRANSPORTS SCOLAIRES ANNÉE SCOLAIRE 2009-2010 – PRÉSENTATION : M. CANIN

L'attribution du marché des transports scolaires fait apparaître une augmentation du prix unitaire au kilomètre de 8 % environ par rapport au tarif du marché précédent. Cette augmentation est limitée à 4 % si l'on tient compte de l'actualisation du tarif prévue dans le marché. Pour tenir compte de cette augmentation, il est proposé d'augmenter les tarifs des transports scolaires pour la prochaine rentrée scolaire de 4 % également soit :

- 104 € au lieu de 100 € annuellement pour 4 trajets possibles par jour pour le premier enfant de la famille
- 52 € au lieu de 50 € annuellement pour les enfants suivants d'une même famille

Il est demandé à l'Assemblée de valider cette proposition.

A la suite de cette présentation, aucune question n'ayant été posée ni aucune remarque formulée, la délibération correspondante est approuvée par 22 voix POUR et 5 Abstentions.

13°) AFFAIRES SCOLAIRES – TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE 2009-2010 – PRÉSENTATION : M. CANIN

Les tarifs du Restaurant Scolaire pour l'année 2008-2009 ont été approuvés lors du Conseil Municipal du 29 mai 2008. Ces tarifs sont proposés de la façon suivante pour l'année scolaire 2009-2010 :

	Année Scolaire 2008-2009	Année Scolaire 2009-2010	Augmentation
Repas Maternelle et Primaire	En euros	En euros	
quotient jusqu'à 600 €	1.85	1.85	0%
quotient entre 601 et 800 €	2.85	2.90	1.75%
quotient entre 801 et 1100 €	3.85	3.95	2.60%
quotient supérieur à 1100 €	4.25	4.35	2.35%
-			
Repas adultes autorisés	5.85	6.05	3.42%
Tarif réduit repas adultes (en dessous du plafond de ressources)	4.60	4.80	4.35%
Repas livrés	6.60	6.90	4.55%
Tarif réduit repas livrés (en dessous du plafond de ressources)	5.45	5.70	4.60%

Tarif personnes extérieures à la commune	8.40	8.80	4.76%
Tickets boissons	1.15	1.20	4.35%

Il est donc demandé à l'assemblée d'approuver ces nouveaux tarifs applicables à partir de la rentrée scolaire de septembre prochain.

En outre et pour répondre aux nouvelles règles fixées par le décret N° 2006-753 du 29 juin 2006 et par la circulaire préfectorale n°2006-15 du 17 juillet 2006, le coût de revient par usager pour l'année 2008 d'établit ainsi:

- charges de gestion du Restaurant scolaire en 2008	321 078 €
- recette encaissée en 2008	155 550 €
- nombre de repas servis en 2008	45 371
- coût de revient moyen par usager (hors investissement)	7,08 €
- recette moyenne encaissée par usager	3,42 €

A la suite de cette présentation, il est répondu à une question du groupe « Génération Chasse ». Puis la délibération correspondante est approuvée par 22 voix POUR et 5 Abstentions.

14°) CLASSES DÉCOUVERTE, ANNÉE SCOLAIRE 2009-2010 – SÉJOUR À VILLARD-DE-LANS – PRÉSENTATION M. CANIN

Comme chaque année mais pour 2009, du dimanche 27 septembre au soir au samedi 3 octobre en début d'après-midi, les classes de C.P. (Cours Préparatoire) au nombre de 3, partiront en séjour de classes découverte (classes nature) au chalet de la ligue de l'Enseignement de l'Isère à Villard-de-Lans. Ce séjour, à but pédagogique, a pour objectif de faire découvrir les richesses de la nature aux enfants qui entrent en primaire. D'autre part, ce séjour, qui les initie aussi à la vie collective, sert de « fil rouge » aux apprentissages de l'année en Cours Préparatoire (lecture, écriture). Depuis 2008, ce temps de séjour est raccourci à 5 jours réels (6 jours pris en compte) du fait du projet pédagogique des enseignants. En effet, alors que précédemment, les élèves alternaient classe et activités découverte, la séjour, plus ramassé, est désormais consacré exclusivement aux activités découverte.

Il est demandé à l'assemblée d'approuver la convention d'organisation de ce séjour avec la Ligue de l'Enseignement de l'Isère. En plus du séjour proprement dit (360,30 € tout compris par élève soit, pour 75 élèves, un montant global de séjour de 27 000 € environ), doivent être prévues également les indemnités versées aux enseignants ainsi que le transport par cars des élèves.

Il est demandé également à l'Assemblée d'autoriser le Maire à solliciter l'aide habituelle du Conseil Général de l'Isère pour ce séjour, et la participation des parents selon le quotient familial.

M. CANIN donne quelques explications complémentaires. Puis une discussion a lieu au cours de laquelle interviennent M. SANFILIPPO, M. CANIN, Mme CINO et M. COMBALUZIER. A la suite de ce débat, la délibération correspondante est approuvée à l'unanimité.

15°) ENQUÊTE PUBLIQUE « LOI SUR L'EAU » CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF À MOLEYE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL – PRÉSENTATION : M. BUONO

Par courrier en date du 19 mai 2009, M. le Préfet de l'Isère, Direction de la Cohésion Sociale et du Développement Durable, Bureau de l'Environnement, a transmis en Mairie son arrêté du même jour soumettant à enquête publique, au titre du Code de l'Environnement, la demande de construction d'un

complexe sportif à Moleye. Cette enquête publique est prévue du lundi 15 juin 2009 au vendredi 3 juillet 2009 inclus. Un dossier d'enquête est à la disposition du public au secrétariat du premier étage de la Mairie ainsi qu'un registre d'enquête. M. François POINSIGNON, Lieutenant-colonel de l'Armée de Terre à la retraite, est désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur et sera présent en Mairie :

- Le lundi 15 juin 2009 de 10 H à 12 H ;
- Le mardi 23 juin 2009 de 15 H à 17 H ;
- Le vendredi 3 juillet 2009 de 15 H à 17 H 30.

Le Conseil Municipal de la commune est appelé à donner un avis motivé sur la demande d'autorisation dont il s'agit dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête. A cet égard, il faut rappeler que le dossier concernant le transfert des équipements sportifs à Moleye a été évoqué à de nombreuses reprises lors de précédentes réunions du Conseil Municipal. En ce qui concerne le dossier « Loi sur l'Eau », il a été approuvé lors du Conseil Municipal du 4 décembre 2008 après diffusion à l'ensemble des élus municipaux. Ce dossier a pour objet d'estimer les incidences de l'opération sur les ressources en eau, le milieu aquatique ainsi que les écoulements, le projet de complexe sportif se développant sur une superficie totale de 9,7 hectares environ et interceptant un bassin versant de 12,5 hectares. Ce projet prévoit la reprise des eaux des bassins versants amont et la limitation des débits rejetés en milieu naturel ainsi que l'amélioration de la situation à l'aval du réseau hydrographique. Cette amélioration résulte de la création de noues enherbées et de bassins paysagers de gestion des eaux pluviales. Il est prévu également un abattement élevé des pollutions carbonées, des métaux lourds et des hydrocarbures et une décantation forte des matières en suspension ainsi que le piégeage d'une éventuelle pollution accidentelle, par des dispositifs enherbés ou par fermeture de la vanne de sortie du bassin paysager puis par pompage et évacuation possible vers une unité de traitement appropriée. En fonction de tous ces éléments, il est demandé à l'assemblée de confirmer sa délibération du 4 décembre 2008 et de donner un avis favorable au dossier présenté.

A la suite de cette présentation, aucune question n'ayant été posée ni aucune remarque formulée, la délibération correspondante est approuvée à l'unanimité.

16°) QUARTIER DE LA GARE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉ (C.R.A.C.) 2008 – PRÉSENTATION : M. RIOULT

Comme chaque année, et du fait également de la réglementation existante, il est demandé à l'assemblée d'approuver le compte-rendu d'activités qui a été transmis par la SERL et dont une copie a été diffusée à l'ensemble des conseillers municipaux. A cette occasion, il doit être rappelé que l'opération d'aménagement du quartier de la Gare se poursuit actuellement. L'aménagement et la mise à double sens de la rue du 8 mai ainsi que la mise en place d'un rond-point à son carrefour avec l'avenue Frédéric Mistral (Route Départementale n° 4) ont été mis en service. Cette restructuration de voiries permet d'éviter maintenant le passage des poids-lourds à l'intérieur du quartier de la Gare. D'autre part, elle délimite au nord comme au sud de cette voirie la zone qui est maintenant constructible. Au nord de la rue du 8 mai, un ensemble de 36 logements devrait voir le jour prochainement : 24 logements en locatif construits par la Société Dauphinoise de l'Habitat (S.D.H.) et un immeuble de 12 logements en accession sociale à la propriété construit par la filiale de S.D.H., « Isère Habitat ». Le permis de construire doit être déposé prochainement en Mairie. D'autre part, deux autres lots sont encore disponibles pour la construction d'immeubles, l'un au nord de la rue du 8 mai et l'autre au sud et les prospections sont en cours. Préalablement à ces nouvelles constructions, seront démolies les anciennes maisons DI-MEGLIO, DUTRON, ESTATOF et GRANDJEAN.

Enfin, par délibération du 5 février 2009, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n° 4 au contrat de concession passé avec la SERL. Cet avenant prévoit le versement d'une participation annuelle de 400 000 € sur plusieurs années (2009-2010 et 2011) pour contribuer au financement de l'opération. Le CRAC 2008, dans son bilan prévisionnel, reprend ces éléments.

Il est donc demandé à l'assemblée d'approuver ce compte-rendu tel que présenté.

A la suite de cette présentation, M. RIOULT donne quelques explications complémentaires. Puis, aucune question n'ayant été posée ni aucune remarque formulée, la délibération correspondante est approuvée par 22 voix POUR et 5 Abstentions.

17°) TRAVAUX COMMUNAUX – AVENANT AU MARCHÉ AVEC L'ENTREPRISE ISS ESPACES VERTS POUR L'AMÉNAGEMENT DE JARDINS PARTAGÉS AUX BARBIÈRES – PRÉSENTATION : M. COMBIER

Par délibération en date du 4 décembre 2008, le Conseil Municipal a approuvé le marché de travaux avec l'entreprise ISS Espaces Verts pour l'aménagement de "Jardins partagés". Le montant du marché était fixé à 249 115,75 € H.T. Dans le cours du chantier, deux éléments nouveaux sont apparus : il a paru d'abord opportun de prolonger la clôture extérieure de ces jardins jusqu'en haut du merlon assurant la protection phonique contre les bruits de l'autoroute, de manière à éviter le passage intempestif de personnes pouvant avoir des intentions malveillantes. D'autre part, pour abriter les installations techniques liées au pompage, l'acquisition d'une cabane supplémentaire en bois a été nécessaire. Le coût global de ces deux prestations s'élève à un montant de 6 990,03 € H.T. représentant 2,81 % du marché initial. Cet avenant a été soumis à la Commission d'Appel d'Offres du lundi 15 juin 2009. Il est demandé à l'assemblée de l'approuver.

A la suite de cette présentation, aucune question n'ayant été posée ni aucune remarque formulée, la délibération correspondante est approuvée par 22 voix POUR et 5 CONTRE.

18°) TRAVAUX COMMUNAUX – AVENANTS AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉNOVATION DU CENTRE SOCIAL – PRÉSENTATION : M. COMBIER

En ce qui concerne les travaux de réaménagement du Centre Social, le Maire a été autorisé à signer les marchés primitifs lors de la réunion du Conseil Municipal du 18 septembre 2008. Le montant global de l'ensemble de ces marchés s'élevait à 213 082,04 € H.T. pour la tranche 1. Les avenants proposés concernent principalement la mise en place d'un rafraîchissement sur l'ensemble du bâtiment alors qu'au départ, elle était seulement prévue pour une partie des locaux. Les avenants proposés s'élèvent donc à 21 408,41 € H.T. soit 10,05% des marchés initiaux. Ils sont soumis à la Commission d'Appel d'Offres du 15 juin 2009. Il est demandé à l'assemblée de les approuver.

A la suite de cette présentation, M. COMBIER donne quelques explications complémentaires. Puis, aucune question n'ayant été posée ni aucune remarque formulée, la délibération correspondante est approuvée par 22 voix POUR et 5 Abstentions.

19°) TRAVAUX COMMUNAUX : ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUE ET TÉLÉPHONIQUE CHEMIN DE MORAND – APPROBATION DU DOSSIER DÉFINITIF – PRÉSENTATION : M. COMBIER

Par délibération en date du 5 février 2009, le Conseil Municipal a approuvé le dossier de principe concernant l'enfouissement du réseau électrique basse-tension et du réseau téléphonique sur une partie du chemin de Morand. A la suite du premier dossier transmis par le SE 38 (Syndicat Energie de l'Isère), un deuxième dossier, celui-là définitif, vient d'être communiqué après que des études détaillées aient été accomplies par cet organisme. Ce dossier fait apparaître les éléments suivants :

- En ce qui concerne l'enfouissement du réseau d'électricité basse-tension, pour un prix de revient prévisionnel de 67 749 € H.T., la contribution aux investissements par la commune s'élève à 40 873 € à comparer à la prévision de 37 740 €.
- En ce qui concerne les travaux d'enfouissement du réseau France Télécom, pour un prix de revient prévisionnel de 16 148 €, la contribution de la commune s'élève à 13 037 € pour un prévisionnel de 10 194 €.

Le dossier correspondant a été diffusé à l'ensemble des élus municipaux. Il est demandé à l'assemblée d'approuver les deux délibérations correspondantes.

A la suite de cette présentation, aucune question n'ayant été posée ni aucune remarque formulée, la délibération correspondante est approuvée à l'unanimité.

20°) ACQUISITION A L'OPAC 38 D'UNE SALLE COMMUNALE DANS LE NOUVEL IMMEUBLE EN COURS DE CONSTRUCTION RUE VERLAINE – DEMANDE DE SUBVENTION – PRÉSENTATION : MME CINO

Un nouvel immeuble locatif est en cours de construction rue Verlaine, au quartier du Château. Le maître d'ouvrage en est l'OPAC 38 et 10 logements adaptés aux personnes âgées et handicapées doivent être livrés au début de l'année 2010. Par délibération du 18 septembre 2007, le conseil municipal avait approuvé la construction de ce nouvel immeuble, sa destination ainsi que ses modalités de financement. En outre, trois villas (2 T 3 et 1 T 4) en accession sociale à la propriété doivent être construites par la Société Dauphilogis, une filiale de l'OPAC 38.

Au rez-de-chaussée du nouvel immeuble locatif, la Mairie a demandé à l'OPAC 38 la construction d'une salle. Cette salle, qui serait gérée par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), aurait pour objectif d'accueillir plus particulièrement les personnes âgées et handicapées : celles de la résidence mais aussi celles résidant sur le reste de la commune. Ce serait un lieu d'animation qui pourrait devenir intergénérationnel. D'autre part, en cas de problème particulier (par exemple lors d'une période de forte canicule), ce lieu pourrait regrouper de manière adaptée des personnes fragiles car ces locaux bénéficient d'un système de rafraîchissement.

Les locaux en cours de construction sont d'une surface totale de 83 m² dont 12 m² de sanitaires, 7,5 m² de hall et 63 m² pour la salle elle-même. Ils bénéficient d'une accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, d'un chauffage au gaz sur la chaufferie générale du bâtiment, de l'Eau chaude sanitaire solaire et d'une climatisation. Compte tenu de l'ensemble de ces prestations, l'OPAC 38 a proposé l'acquisition de ces locaux pour un montant net de 177 000 € (frais de gestion OPAC 38 compris). Pour cette acquisition, considérant à la fois la situation de ce local dans le quartier du Château classé « politique de la ville » dans le cadre du C.U.C.S (Contrat Urbain de Cohésion Sociale), et le caractère intergénérationnel et ouvert de cet équipement (avec notamment la proximité des jeux pour enfants), il est possible d'envisager l'attribution d'une subvention par le conseil Régional Rhône Alpes) pour cette acquisition.

Il est donc demandé à l'assemblée d'approuver l'acquisition de ces locaux au prix indiqué (le règlement de la vente intervenant lors de l'achèvement des travaux, au début de l'année 2010) et la demande de subvention auprès du conseil Régional Rhône Alpes.

A la suite de cette présentation, M. RIOULT intervient sur ce dossier. Puis Mme CINO répond à une question de M. SANFILIPPO. Après ce débat, la délibération correspondante est approuvée par 22 voix POUR et 5 Abstentions.

21°) CALENDRIER DES PROCHAINES RÉUNIONS ET MANIFESTATIONS

JUIN 2009	
Judi 18 juin à 18 H	Remise des composteurs (2^{ème} livraison) salle Jean Marion
Vendredi 19 juin en soirée	Kermesse annuelle organisée par le Sou des Ecoles dans la cour de l'Ecole élémentaire Pierre Bouchard
Dimanche 21 juin ▶ à 8H45 ▶ en journée	-Cérémonie de la Journée Départementale de la Résistance au Monument de la Résistance, rue du 8 mai -Challenge Paul FRANTZ et vide-grenier organisé par la Société de Sauvetage, au bassin nautique

▶ à partir de 14 H	-Fête de la Musique organisée par l'Ecole de Musique à l'Eglise
Mardi 23 juin à 20 H 30	Concert de fin d'année de l'Ecole de Musique, Salle Jean Marion
Mercredi 24 juin à 17 H 30	Rencontre élus-personnel municipal à la Maison du Citoyen
Mercredi 24 juin à 20 H 30	Gala annuel de judo organisé par la section Judo de la MJC
Jeudi 25 juin à 18 H	1 ^{ère} réunion de concertation sur le P.L.U. en Mairie
Samedi 27 juin en journée	Tournoi et soirée de fin de saison (au club-house) organisé par le Tennis-Club de Chasse
Samedi 27 juin en journée	Fête du Foot, organisée par le GS Foot au stade municipal
Dimanche 28 juin en journée	Demi-finales des Championnats de France de Joutes au bassin nautique
JUILLET 2009	
Dimanche 5 juillet en journée	Fête de l'Eté au Château
Mardi 14 juillet : -à 11 H -vers 13 H -après-midi -vers 22 H 30-23 H	<ul style="list-style-type: none"> - Célébration de la Fête Nationale - Repas au Bassin Nautique (s'inscrire préalablement) - Joutes au Bassin Nautique - Feu d'artifice au stade
Vendredi 17 juillet en soirée	Ciné Été – Projection du film « Madagascar 2 » au Château
Jeudi 30 juillet en soirée	Ciné Été – Projection du film « Coco »
AOÛT 2009	
Samedi 8 août toute la journée	Au Bassin Nautique, Challenge de Joutes Parisiennes
Mercredi 12 août à 18 H 30	Commémoration du Bombardement du 12 août 1944 au Monument rue Pasteur
Mercredi 19 août en soirée	Ciné Été « L'Âge de Glace 3 »

En outre, M. RIOULT informe l'assemblée qu'un Conseil Municipal exceptionnel sera convoqué pour le **lundi 6 juillet prochain à 18 Heures en Mairie.**

Il aura pour unique objet l'approbation de la Convention Territoriale Globale d'Aide aux Familles qui doit être signée quelques jours après avec l'Etat, le Département et la Caisse d'Allocations Familiales de Vienne. Cette convention serait l'une des premières (sinon la première) signée en France et permettrait, dans la pratique, de garantir sinon d'augmenter les financements C.A.F. consacrés à l'action sociale et familiale à CHASSE.

Le projet de convention sera transmis aux élus avec la convocation et le dossier sera présenté aux élus par des techniciens le 6 juillet.

22°) TOUR DE TABLE DES ÉLUS

Preennent la parole à cette occasion :

- Mme CINO au sujet des "Jardins partagés" des Barbières, ainsi que M. SANFILIPPO sur le même sujet.
- M. CANIN sur une demande d'ouverture de classe à l'école élémentaire « Pierre Bouchard » ; ainsi que sur la création d'une garderie extrascolaire pour les primaires à la prochaine rentrée scolaire.
- M. COMBIER sur l'achèvement des travaux d'extension du Restaurant Scolaire Joseph Domeyne ;
- M. COMBALUZIER sur la remise des récompenses organisée par la Mairie aux médaillés de l'USEP dans le cadre de la fête du Sou des Ecoles le Vendredi 19 juin prochain ;
- M. BUONO également sur une remise de récompenses par la Mairie à l'occasion de la prochaine assemblée générale du G.S. Chasse-Football.



A la suite de ce tour de table, l'examen de l'ordre du jour étant terminé, M. RIOULT, Maire, lève la séance du Conseil Municipal vers 19 H 30.

